
Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse de la commune de Guéméné-Penfao demandant confirmation de l'établissement d'un marché dans son territoire, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse de la commune de Guéméné-Penfao demandant confirmation de l'établissement d'un marché dans son territoire, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 706;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14946_t1_0706_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

n'étoit point celle du peuple françois; le supplice des hebertistes, et les decrets que vous avez rendus depuis, détruiront les calomnies que la malveillance et l'aristocratie ont propagées contre la Représentation nationale.

Oui, nous reconnoissons avec vous l'existence d'un Etre Suprême, la liberté qu'à chacun de l'honorer a la maniere, l'immortalité de l'ame, des récompenses éternelles apres cette vie.

Vous avez consacré ces grandes vérités, vous avez mis a l'ordre du jour la justice, la probité, toutes les vertus sociales; vous avez enfin décrété des secours pour la vieillesse indigente et le malheur.

N'en doutez point, représentans, vos decrets n'ont été que l'expression de nos sentimens; les maximes sacrées qui leur servent de baze, sont celles de tous les hommes de bien, de tous les amis de la liberté, répandus sur la surface du globe; entendez-vous les cris d'allegresse qui retentissent de toutes part a la lecture de vos sages decrets ? C'est la voix de la raison et de l'humanité qui applaudissent a vos généreux efforts pour abbatre tous les genres de tyrannie, et rendre les peuples libres et heureux.

Continuez, Représentans a parcourir avec la même energie votre glorieuse carriere; enseignez aux hommes a vivre désormais suivant la nature et la vertu; qu'ils tiennent de vous la liberté, l'égalité, le bonheur; et la postérité toujours equitable dans ses jugemens, vous discernera le titre auguste de régénérateurs de l'espece humaine.

Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la Republique une et indivisible !»

L. TIXEDOR (*présid.*), LAURIER, IZOS (*secrét.*), VICENS (*secrét.*).

10

La société montagnarde régénérée de Foix (1) exprime son indignation contre les monstres qui ont attenté à la représentation nationale; elle jure de redoubler de surveillance pour prévenir les complots.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Foix, 13 prair. II*] (3).

« Citoyens,

La representation Nationale a été violée. Des monstres ont conspiré contre des membres de la Convention; deux de ces citoyens si précieux à la France, ont failli être victimes de leur fureur parricide: les jours de Robespierre ont été menacés, et sans un prodige qu'on ne peut attribuer qu'au génie de la Liberté, Collot-D'herbois n'existerait plus qu'au Panthéon et dans le cœur des patriotes.

Représentans, le peuple est debout: l'excès de l'atrocité a produit l'excès de l'indignation, que les laches, que les traîtres qui nous environnent tremblent: Qu'ils sachent qu'attaquer nos députés, c'est attaquer la masse du peuple: qu'ils sachent que nos regards seront consta-

(1) Ariège.

(2) P.V., XXXIX, 384.

(3) C 306, pl. 1166, p. 14.

ment fixés sur le dépôt précieux de la représentation nationale et que nous jurons de redoubler notre surveillance active pour prévenir leurs complots, s'il est possible ou du moins pour que pas un des coupables n'échappe au supplice que méritent leurs forfaits odieux.»

PAGÈS FERRER (*présid.*), G. LAMOTE (*secrét.*), VERNIOLLE (*secrét.*), B. SASSAUT (*secrét.*), ANGLADE (*secrét.*).

11

Les jeunes républicains de la commune de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, écrivent à la Convention nationale qu'ils brûlent tous de partager les dangers et la gloire de leurs frères et amis qui combattent et versent leur sang pour la cause de la liberté; que, comme eux, ils veulent tous concourir au bonheur général, et délivrer l'univers des tyrans qui le tiennent enchainé; ils demandent d'être appelés à l'école de Mars pour y recevoir les instructions militaires.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Bar-sur-Ornain, s.d.*] (2).

« Législateurs,

Lorsque nos frères et nos amis à l'envie l'un de l'autre, volent concourir au bonheur de la Patrie. Lorsque la renommée aux cent voix publie par tout l'Europe leurs triomphes multipliés et chaque jour renaissants; en voyant leur sang couler et leurs blessures se rouvrir, nos cœurs ne seraient-ils point émus ? et resterions-nous insensibles ? Non ! législateurs, nous brûlons tous de partager tant de dangers et tant de gloire, tous nous voulons concourir au bonheur général, et délivrer l'univers des tyrans qui le tiennent enchainé.

Représentans d'un peuple libre, appelez-nous auprès de vous pour recevoir, a l'école de Mars, les instructions militaires. Parlés et nous sommes tous prêts à marcher; tel est notre dévouement

Vive la Republique, Vive la Montagne !»

BAILLOT le jeune, MICHEL le jeune, HYACINTE, DIGOUT, MICHEL l'ainé, PARISOT l'ainé, PARISOT [et 3 signatures illisibles].

12

La commune le Guéméné-Fenfao (3), district de Blain, département de la Loire-Inférieure, demande la confirmation de l'établissement d'un marché dans son territoire, qui lui avoit été accordé par l'administration du département au mois de juin 1771, et que le district de Blain a interdit depuis la loi du 13 vendémiaire.

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (4).

(1) P.V., XXXIX, 384. Bⁿ, 4 mess.

(2) C 306, pl. 1166, p. 15.

(3) Et non Guéméné-Painfao.

(4) P.V., XXXIX, 385.